MUNICIPALITÉ DE Saint-Aubert

INFO MUNICIPAL

5 juin 2012 Volume 21 numéro 5 Page 1 sur 1 Téléphone : 418-598-3368 Site internet : www.saint-aubert.net

RALLIEMENT RÉGIONAL DES GARDES PAROISSIALES DE LA CÔTE-DU-SUD

Dimanche, le 10 juin prochain se tiendra dans notre municipalité le ralliement régional des Gardes paroissiales de la Côte-du-Sud. Une courte parade sera effectuée en partant du bureau municipal pour se rendre à l'église vers 10h45.

Pour assurer la sécurité des participants, le service incendie de Saint-Aubert s'occupera de gérer la circulation automobile sur la rue Principale ouest et la rue des Loisirs.

Nous nous excusons des inconvénients occasionnés et profitons de l'occasion pour vous inviter à venir nous encourager lors de cette parade.

Merci de votre collaboration.

Jacinthe Ouellet
Secrétaire-trésorière
Garde paroissiale de Saint-Aubert

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES « P'TIT COUP DE POUCE »

Enfin, la saison estivale est arrivée et pour un treizième été consécutif, la Coopérative Jeunesse de Services «P'tit coup de pouce» de Saint-Aubert/Saint-Jean-Port-Joli est de nouveau en service.

Les animateurs sont déjà en mesure de répondre à vos demandes de services et à vos questions. De plus, les jeunes sont motivés et n'attendent que votre appel.

Le groupe est constitué de jeunes dynamiques de notre région et ils sont en mesure de réaliser vos divers travaux, et ce, pour vous permettre de profiter de l'été.

Pour plus d'informations ou pour demander nos services, n'hésitez pas à nous contacter au 418-358-0633 ou à venir nous rencontrer à la bibliothèque Charles-É. Harpe, 14 rue des Loisirs à Saint-Aubert.

Audrey Lizotte
Coordonatrice CJS

CUEILLETTE DES ORDURES VOLUMINEUSES LAC TROIS-SAUMONS ET ROUTE BÉLANGER

La cueillette des ordures volumineuses aura lieu cette année **mercredi le 4 juillet prochain** pour le secteur du lac Trois-Saumons et la route Bélanger.

Prenez note que la cueillette des ordures s'effectuera de porte à porte et qu'aucun conteneur ne sera installé au garage municipal.

Les ordures volumineuses telles que électroménagers et autres rebuts ferreux, meubles, matelas sont acceptées.

Les matériaux de construction et les pneus ne sont pas considérés comme des ordures volumineuses et ne seront pas recueillis.

Nous vous remercions de votre collaboration.